



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Soumis comme suite à la lettre datée du 21 décembre 2007 que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité (S/2007/754), dans laquelle il m'a été demandé de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'acquittait de son mandat, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009, est axé sur les questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest et sur les activités menées par le Bureau, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la société civile et d'autres organisations internationales.

#### II. Évolution des questions transfrontières et tendances en la matière

2. Au cours de la période considérée, l'Afrique de l'Ouest a encore marqué des progrès dans plusieurs domaines, notamment l'état de droit et les droits de l'homme, la sortie de crise et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue. Néanmoins, de graves problèmes tels que les changements climatiques, les activités criminelles, les défaillances en matière de gouvernance et de gestion du secteur de la sécurité, ont continué de saper les progrès réalisés jusqu'alors et de mettre en péril la paix et la stabilité.

3. Un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ont continué de se heurter à des crises politiques plus ou moins graves au cours de la période à l'examen. Parallèlement, certains problèmes économiques et humanitaires s'étant aggravés brusquement, les pays d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires régionaux et internationaux ont eu de plus en plus de mal à y faire face efficacement et rapidement. À titre d'exemple, les effets des changements climatiques, en particulier les inondations survenues pendant la dernière saison des pluies, ont atteint une ampleur et une importance sans précédent dans la sous-région. En outre, les réseaux criminels utilisent des tactiques de plus en plus sophistiquées et mènent des activités illicites à plus grande échelle.



## A. Facteurs économiques, sociaux et humanitaires

4. Les économies des pays d'Afrique de l'Ouest se heurtent encore aux problèmes sociaux et économiques que j'évoquais dans mon précédent rapport en date du 19 juin 2009 (S/2009/332). Les effets combinés de la crise financière internationale, des catastrophes naturelles (notamment les sécheresses et les inondations), de l'insécurité alimentaire, d'une croissance démographique galopante et de taux de chômage exceptionnellement élevés, en particulier chez les jeunes, pèsent encore sur les économies de la sous-région, entravent la croissance économique et le développement social et mettent en péril la paix et la sécurité de la région.

5. Les récentes inondations, d'une gravité rare dans de nombreux pays de la sous-région, ont eu des conséquences tragiques sur le plan de la sécurité humanitaire. Selon les chiffres officiels, plus de 800 000 personnes ont été directement touchées et 195 ont trouvé la mort. La sous-région ne s'est pas encore pleinement remise des conséquences de ces inondations. D'une manière générale, les changements climatiques continuent de menacer les populations d'Afrique de l'Ouest de diverses manières et les empêchent de jouir pleinement de leur droit à la sécurité, à la sûreté et d'un accès suffisant à l'eau, à la santé, à l'alimentation et à un logement. L'incapacité des gouvernements locaux, souvent mis à rude épreuve, à faire face comme il se doit aux conséquences humanitaires et socioéconomiques de telles catastrophes naturelles est source de frustration et de colère pour les personnes touchées, ce qui accentue le risque de troubles sociaux dans certains pays.

6. Les changements climatiques se traduisent également par des périodes de sécheresse, par l'érosion côtière et par la propagation des maladies tropicales et des maladies à transmission vectorielle, comme en témoigne notamment l'épidémie de dengue survenue fin octobre au Cap-Vert, qui a touché plus de 20 000 personnes. L'apparition de la dengue, jusqu'alors rare en Afrique de l'Ouest, devrait servir de signal d'alerte et inciter les responsables à renforcer les capacités de la sous-région à faire face aux nouvelles urgences sanitaires.

7. Il est indispensable que la communauté internationale aide l'Afrique de l'Ouest à faire face aux effets des changements climatiques. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales ont certes fourni une aide substantielle à la région pour l'aider à surmonter les conséquences des inondations, mais cette assistance n'est pas suffisante et doit être renforcée. Au cours de l'année à venir, l'appui des donateurs demeurera déterminant pour préserver les moyens de subsistance, sauver des vies et consolider la paix et la stabilité dans la sous-région.

8. Dans mon précédent rapport, j'appelais l'attention du Conseil sur le fait que l'insécurité alimentaire et la malnutrition demeuraient omniprésentes à travers l'Afrique de l'Ouest. En dépit des efforts importants déployés par les gouvernements, les organisations sous-régionales, les partenaires du développement et les organismes humanitaires, la situation ne s'est guère améliorée. Les taux de malnutrition relevés dans certains pays indiquent que la malnutrition aiguë fait rage, notamment chez les enfants. À titre d'exemple, 16,9 millions d'enfants continuent de souffrir de malnutrition chronique en Afrique de l'Ouest, tandis que plus de 5 millions d'enfants sont atteints de malnutrition aiguë. Le caractère irrégulier et

insuffisant des chutes de pluie et les effets néfastes des inondations sur la production agricole en 2009 risquent fort d'accentuer l'insécurité alimentaire.

9. Outre les changements climatiques, la crise économique mondiale continue de mettre en péril la sécurité alimentaire de millions de personnes en Afrique de l'Ouest. Les indicateurs montrent que la pénurie alimentaire et l'inflation galopante placent de vastes segments des populations d'Afrique de l'Ouest dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels. Ces facteurs contribuent encore aux tensions sociales et risquent de nuire à la paix et à la stabilité. C'est pourquoi les gouvernements et la communauté des donateurs doivent s'efforcer d'y faire face à titre prioritaire.

10. Le 4 décembre, à Dakar, les organismes de secours ont lancé un appel humanitaire global pour l'Afrique de l'Ouest (2010), sixième appel humanitaire régional depuis 2003, pour un montant total de 368 millions de dollars, en vue de pallier les vulnérabilités aiguës et de renforcer la capacité des populations à faire face aux multiples facteurs qui affectent leurs moyens de subsistance. Les organismes humanitaires ont recensé les quatre objectifs stratégiques suivants pour l'Afrique de l'Ouest : i) réduire la mortalité et la morbidité dans les situations de crise; ii) renforcer les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables affectées par des crises de longue date ou soudaines; iii) améliorer la protection des populations vulnérables; iv) renforcer la coordination nationale et régionale. Environ 54 % du montant de l'appel (soit 198 millions de dollars) est destiné à financer des activités en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

## **B. Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée**

11. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui bénéficie de l'appui résolu du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, a fait des progrès remarquables dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée dans le cadre de son plan d'action régional. Elle renforce progressivement ses moyens sur le terrain et a commencé par recruter et déployer un conseiller spécial auprès de la Commission de la CEDEAO pour les drogues et la criminalité. On a par ailleurs constaté une diminution du nombre de saisies de narcotiques dans les aéroports européens à bord d'avions en provenance d'Afrique de l'Ouest.

12. Toutefois, comme je l'indiquais dans mon précédent rapport, cette tendance encourageante n'implique pas nécessairement une réduction du trafic mais pourrait indiquer un changement de tactique de la part des trafiquants. La découverte de laboratoires clandestins et les saisies sans précédent de matériel de traitement de la cocaïne et de l'ecstasy dans la sous-région laissent penser que les cartels de trafiquants n'utilisent plus l'Afrique de l'Ouest comme point de transit, mais pourraient mettre en place des moyens de production sophistiqués dans la sous-région. Cette tendance est extrêmement préoccupante et risque fort de déstabiliser la sous-région et de mettre en danger sa population. Bien que la nature exacte de sa cargaison reste à déterminer, la découverte récente, dans le nord du Mali, d'un avion-cargo qui aurait servi à transporter de grandes quantités de narcotiques est un nouvel exemple de la manière dont évolue la menace.

13. Un autre sujet de préoccupation tient au fait que la région du Sahel sert de plus en plus de terreau pour les réseaux terroristes et les groupes rebelles, le trafic de drogue et les activités terroristes et criminelles semblant imbriqués.

### **C. Gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes**

14. La tenue d'élections pacifiques et fiables, notamment dans des États jugés particulièrement fragiles, est un signe encourageant que les pratiques démocratiques continuent à s'enraciner en Afrique de l'Ouest. D'autre part, plusieurs pays de la sous-région subissent encore des crises politiques du fait de processus électoraux contestés, de changements anticonstitutionnels de gouvernement ou d'autres menaces contre la démocratie et la gouvernance. Au cours de la période considérée, les préparatifs des élections présidentielles prévues au Togo en février 2010 ont été assombris par les différends opposant les principaux partis politiques au sujet de divers aspects du processus électoral. En Côte d'Ivoire, en dépit des progrès notables accomplis en matière de processus électoral, en particulier le recensement et l'inscription des électeurs, le nouveau report des élections, qui devaient avoir lieu le 29 novembre 2009, a porté un sérieux coup au processus et déçu les parties prenantes à l'échelle nationale et internationale. La crise politique et constitutionnelle qui continue d'évoluer au Niger met en péril les progrès accomplis en matière de gouvernance et d'état de droit, et constitue une source de tension et d'instabilité.

15. Au cours de ces six derniers mois, la situation politique et les conditions de sécurité en Guinée se sont considérablement détériorées au lendemain du coup d'état militaire du 22 décembre 2008. La répression brutale, par des éléments des forces de sécurité guinéennes, d'un rassemblement pacifique de l'opposition dans le grand stade de Conakry le 28 septembre a fait de nombreux morts et donné lieu à des violations flagrantes des droits de l'homme, y compris des viols, contre des civils. Ces événements ont creusé le fossé entre les autorités militaires au pouvoir d'un côté et les partis d'opposition et la société civile de l'autre, et exacerbé les tensions à travers le pays. La réaction rapide et ferme de la communauté internationale et le large soutien accordé à ma décision d'établir une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur ces événements tragiques témoignent de la détermination de l'ensemble de la communauté internationale à mettre fin à l'impunité en Guinée et en Afrique de l'Ouest en général. La détérioration de la situation en Guinée pourrait avoir de lourdes conséquences sur les fragiles processus de paix mis en place dans les pays voisins de la Guinée dans le bassin du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) et sur la stabilité de la sous-région dans son ensemble.

16. Le travers consistant à modifier les dispositions de la Constitution nationale à des fins personnelles ou partisans et à modifier la législation électorale de manière non consensuelle demeure préoccupant dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Au Niger, par exemple, la suppression des limites applicables à la durée du mandat présidentiel à l'issue d'un référendum national organisé le 4 août a provoqué une crise politique. Sur une note plus positive, dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la Constitution nationale continue d'être respectée et la législation est modifiée de manière consensuelle. De même, plusieurs dirigeants d'Afrique de l'Ouest se sont publiquement engagés à respecter les dispositions de la Constitution de leur pays relatives à la durée de leur mandat. La CEDEAO et l'Union africaine

ont condamné les mesures anticonstitutionnelles, ce qui montre que la région est déterminée à progresser sur la voie de la gouvernance démocratique et du respect de l'état de droit.

### **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

#### **A. Coopération entre les organismes des Nations Unies**

17. Dans le cadre de ses activités ordinaires en faveur du partage de l'information et du resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué d'accueillir des réunions périodiques des bureaux, organismes et missions de paix des Nations Unies présents dans la région, réunions auxquelles il a également participé. Le Bureau a aussi tenu, le 2 septembre, sa cinquième réunion consultative ordinaire avec les bureaux régionaux des Nations Unies et autres organismes basés à Dakar afin d'examiner la situation en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Niger et au Togo, en particulier en ce qui concerne les changements anticonstitutionnels de gouvernement, la réforme du secteur de la sécurité et le trafic de drogue et la criminalité organisée. Les participants à la réunion ont également passé en revue les mesures prises pour faire face aux effets des inondations et aux conséquences de la crise financière mondiale sur la sécurité alimentaire et sur la situation socioéconomique générale des pays d'Afrique de l'Ouest. Ils ont en outre décidé de renforcer encore leur coopération, notamment en mettant régulièrement en commun les informations, pour faire face aux problèmes.

18. La dix-neuvième Conférence des commandants des forces des missions de paix, tenue les 27 et 28 août à Monrovia, au quartier général de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), a permis d'améliorer le partage de l'information et la coordination sur les questions militaires entre les missions de paix de la sous-région.

19. Les participants à la dix-septième réunion de haut niveau des chefs des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, organisée par le Bureau le 27 octobre à Dakar, ont passé en revue les événements survenus récemment dans la sous-région, en accordant une attention particulière à la situation en Guinée et aux incidences qu'elle pourrait avoir sur la sécurité transfrontalière et sur la situation humanitaire dans les pays voisins et dans l'ensemble de la sous-région. Ils ont par ailleurs entendu des exposés sur l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, plan d'action pluri-institutions visant à lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée dans la sous-région. Les chefs de missions ont décidé de renforcer leur coopération dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt mutuel pour les pays de la sous-région. La réunion de travail organisée par le Bureau les 6 et 7 décembre, dont il est rendu compte ci-après (voir par. 52), est un exemple de coopération.

20. Le 27 octobre à Genève, des représentants du Bureau, ainsi que de la société civile et des organismes et experts des Nations Unies, ont participé à une session stratégique sur la dynamique de la paix et des conflits en Afrique de l'Ouest, organisée par le Groupe de programme commun pour les initiatives

ONU/Interpeace. Ils ont passé en revue les stratégies régionales et nationales relatives à la consolidation de la paix et à la réforme du secteur de la sécurité dans le bassin du fleuve Mano et se sont penchés sur la manière de lier la tenue d'un dialogue multipartite à des négociations de paix aux niveaux national et régional. Le Bureau a été chargé de mener des missions d'évaluation avec Interpeace et le Groupe de programme commun au cours du premier semestre de 2010 pour renforcer encore la coordination en vue d'élaborer un cadre commun régional pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

21. Dans le cadre des activités de préparation en cas d'urgence menées par le système des Nations Unies pour la Guinée, une réunion a été organisée par mon Représentant spécial le 16 décembre à Dakar. Elle était dirigée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en sa qualité d'organisme présidant l'Équipe spéciale régionale pour la Guinée. Les participants, au nombre desquels figuraient des représentants de la communauté des donateurs et des organisations non gouvernementales, ont souligné la gravité de la situation dans le pays et fait observer que la crise politique actuelle avait exacerbé la pauvreté chronique et les problèmes de gouvernance dans le pays, ce qui risquait de créer une crise humanitaire susceptible d'avoir des incidences au-delà des frontières.

## **B. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux**

### **Partenariat entre l'Union africaine, la CEDEAO et les Nations Unies**

22. Au cours de la période examinée, le Bureau a continué de jouer un rôle catalyseur dans le renforcement du partenariat tripartite établi entre la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations Unies pour faire face aux problèmes concernant la paix et la sécurité dans la sous-région, comme en témoignent leurs réponses communes aux crises politiques en Guinée et au Niger et leur participation commune aux groupes de contact internationaux sur la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le bassin du fleuve Mano.

23. Le Bureau a également participé et contribué aux principales activités et réunions organisées par la CEDEAO à Abuja, notamment la réunion ministérielle du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, tenue le 24 août, et le sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le 17 octobre. Il a également participé à la vingt-sixième réunion du Comité des chefs d'état-major de la défense tenue à Freetown du 9 au 11 décembre, au cours de laquelle ont été examinées les questions relatives à la structure de la principale brigade de la Force africaine en attente fournie par la CEDEAO, en vue de respecter l'objectif fixé par l'Union africaine, qui prévoyait la mise en œuvre opérationnelle de cette force d'ici à 2010.

## **C. Gouvernance**

24. Conformément aux recommandations formulées dans mon précédent rapport (S/2009/332), au cours de la période considérée, le Bureau a accordé une attention particulière aux problèmes politiques et aux questions relatives à la gouvernance dans la sous-région, et redoublé d'efforts dans ces domaines, s'agissant en particulier des changements anticonstitutionnels de gouvernement, en consultant étroitement la CEDEAO et l'Union africaine.

## Guinée

25. Mon Représentant spécial a continué de promouvoir activement un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Guinée. Il a représenté l'Organisation des Nations Unies aux sixième à neuvième sessions du Groupe de contact international pour la Guinée tenues, respectivement, les 3 et 4 septembre à Conakry, le 22 septembre à New York, le 12 octobre à Abuja et le 13 décembre à Ouagadougou.

26. Après l'annonce, début septembre, par le capitaine Moussa Dadis Camara, Président du Conseil national pour la démocratie et le développement, de son intention de se présenter aux prochaines élections présidentielles, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé, le 17 septembre, d'imposer des sanctions à son encontre et à celle de toute personne, civile ou militaire, dont les activités sont contraires à l'engagement pris par le Conseil national pour la démocratie et le développement de ne pas présenter de candidat aux élections. Le Groupe de contact s'est félicité de cette décision et la CEDEAO, appuyée par l'Union africaine, a par la suite chargé le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, de faciliter un règlement politique en Guinée.

27. Les événements tragiques survenus le 28 septembre, au cours desquels un rassemblement pacifique de l'opposition dans le stade de Conakry a été brutalement réprimé par des éléments des forces de sécurité guinéennes, ont été largement condamnés par la communauté internationale. Au lendemain de ces actes de violence, le 2 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à Ouagadougou avec le Président de la Commission de la CEDEAO et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour consulter le nouveau Facilitateur de la CEDEAO au sujet de la mise en œuvre du processus de facilitation. Ils ont présenté au Facilitateur les éléments d'un projet de mandat pour la facilitation, qui prévoyait notamment des dispositions exigeant que le capitaine Camara renonce à participer aux élections, comme il s'y était engagé. Il a été décidé que des représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine et des Nations Unies constitueraient un groupe principal de conseillers auprès du Président Compaoré, tandis que la communauté internationale fournirait un appui politique, diplomatique, logistique et financier. Le Facilitateur rendra régulièrement compte à la CEDEAO, à l'Union africaine et au Groupe de contact.

28. Les participants au sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu le 17 octobre à Abuja, ont officiellement chargé le Président Compaoré du mandat suivant : i) assurer l'établissement d'une nouvelle autorité de transition; ii) veiller à ce que le Président et les membres du Conseil national pour la démocratie et le développement, le Premier Ministre et les hauts responsables de la nouvelle autorité transitoire ne soient pas candidats aux prochaines élections présidentielles; iii) que des repères soient fixés dans le calendrier de transition. Parmi d'autres mesures, les participants au sommet ont également demandé à la Commission de la CEDEAO d'œuvrer avec l'Union africaine à la mise en place d'un régime de sanctions contre toute personne qui ferait obstacle au déroulement du calendrier de transition et de commencer à élaborer un programme de réforme du secteur de la sécurité pour la Guinée, avec l'appui de l'Union africaine, du système des Nations Unies et d'autres partenaires.

29. À la réunion du Groupe de contact, le 12 octobre, mon Représentant spécial a joué un rôle déterminant en persuadant le Groupe d'adapter sa stratégie pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier la détérioration de la situation sur le plan des droits de l'homme et de la sécurité, et le processus de

facilitation en cours. Faisant écho à une demande formulée précédemment par la CEDEAO en faveur de la conduite d'une enquête internationale sur les événements du 28 septembre, le Groupe a officiellement demandé l'établissement d'une commission d'enquête internationale. Il a également prié instamment les autorités guinéennes de facto de prendre toutes les mesures nécessaires pour libérer les personnes détenues à la suite des événements et de fournir assistance aux victimes, en particulier les victimes de viol.

30. Dans le cadre du processus d'établissement de la Commission d'enquête, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, s'est rendu dans la sous-région du 17 au 19 octobre, en vue d'obtenir, avec l'aide du Bureau et de mon Représentant spécial, le soutien des autorités nationales et régionales à la Commission. Je me félicite de l'engagement pris par les participants au sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu le 17 octobre, de faciliter l'instauration d'un climat sûr et propice, qui permette à la Commission de s'acquitter de sa tâche. La Commission est devenue opérationnelle le 18 novembre; elle a mené des enquêtes sur le terrain du 25 novembre au 4 décembre. Son rapport final, qui m'a été soumis le 16 décembre avant d'être communiqué aux membres du Conseil de sécurité ainsi qu'au Gouvernement guinéen, à l'Union africaine et à la CEDEAO, détermine les circonstances des violences commises le 28 septembre et qualifie la nature des crimes perpétrés. Le rapport établit en outre la responsabilité de ces crimes et formule des recommandations en vue de saisir la Cour pénale internationale pour les cas où des crimes contre l'humanité ont été commis.

31. Du 3 au 11 novembre, le Président Compaoré a tenu une série de consultations avec la coalition des « forces vives » constituée de groupes de l'opposition, avec des représentants du Conseil national pour la démocratie et le développement/Gouvernement à Ouagadougou en présence de représentants de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Ces premières consultations ont fait ressortir des divergences de points de vue considérables entre les deux parties, notamment en ce qui concerne le rôle du Conseil national pour la démocratie et le développement dans la transition et l'éligibilité du capitaine Camara. Les propositions écrites soumises aux parties par le Président Compaoré le 18 novembre ont été rejetées par les forces vives au motif qu'elles ne tenaient pas compte, soit de leurs préoccupations majeures, soit de celles de la communauté internationale.

32. La situation s'est encore compliquée à la suite de la tentative d'assassinat du capitaine Camara par son aide de camp, Aboubakar Toumba Diakité, le 3 décembre. Celle-ci a déclenché de nouvelles violences et violations des droits de l'homme par les forces de sécurité. Le 5 décembre, les forces vives ont condamné la tentative d'assassinat contre le capitaine Camara et appelé le Conseil national pour la démocratie et le développement et le Gouvernement à démissionner et à mettre en place une autorité de transition. Le général Sekouba Konaté assume actuellement les fonctions de Chef d'État par intérim et de Chef du Conseil national pour la démocratie et le développement. Dans une déclaration publique, le général Konaté a prévenu que l'armée ne tolérerait plus d'éléments dissidents dans ses rangs et demandé à ce qu'elle soit réformée. Le 10 décembre, les forces vives et le Conseil national pour la démocratie et le développement/Gouvernement ont réaffirmé leur attachement au processus de médiation.

33. Parallèlement au processus de médiation, le BNUAO coopère avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée pour élaborer des programmes d'appui, y compris des propositions de projets spécifiques, en vue de réformer le secteur de la prévention des conflits, de la justice et de la sécurité avant les élections. Une mission conjointe BNUAO-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est rendue à Conakry du 4 au 11 juillet pour aider l'équipe de pays à élaborer ces propositions de projets. Deux projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont été approuvés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour promouvoir un « dialogue ouvert à tous et durable » ainsi que « les droits de l'homme, la justice et la sécurité ». Étant donné l'évolution de la situation en Guinée, une mission de suivi conjointe, composée du Bureau de la prévention des crises et du relèvement, du BNUAO, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Département des affaires politiques, est prévue pour février 2010, afin de modifier les activités du projet et d'évaluer l'assistance supplémentaire requise par l'équipe de pays des Nations Unies.

#### **Mauritanie**

34. À la suite de la signature de l'Accord-cadre de Dakar le 4 juin, des élections présidentielles ont été organisées le 18 juillet, lesquelles ont été jugées libres et régulières par les observateurs internationaux. Le Groupe I de haut niveau désigné pour surveiller le processus électoral a également confirmé la victoire de M. Mohamed Ould Abdel Aziz et mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'investiture le 5 août. Le 10 septembre, le Groupe de contact international sur la Mauritanie, y compris mon Représentant spécial, s'est réuni à Nouakchott pour examiner les progrès accomplis depuis la signature de l'Accord-cadre de Dakar, évaluer les tâches à accomplir et redéfinir leur rôle compte tenu du retour à l'ordre constitutionnel dans le pays. Le Groupe de contact a exhorté les parties mauritaniennes à amorcer sans tarder un dialogue politique ouvert à tous, conformément à l'Accord cadre de Dakar, et encouragé le Gouvernement à se montrer plus actif et à faire preuve d'initiative à cet égard. Le Groupe a également décidé de se transformer en un mécanisme spécial qui contribuerait à consolider le processus démocratique en Mauritanie et à mobiliser une assistance financière et économique pour le pays.

#### **Niger**

35. Les 20 et 21 juillet, mon Représentant spécial a entrepris une mission au Niger conjointement avec le Président de la Commission de la CEDEAO et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour tenir des consultations avec diverses parties prenantes nationales et exprimer son inquiétude au sujet de la crise constitutionnelle que connaît actuellement le pays. La mission a appelé l'attention des autorités sur les risques liés à l'application des décisions unilatérales du Président Mamadou Tandja, y compris l'initiative qu'il a prise d'organiser un référendum constitutionnel, et a proposé son aide pour parvenir à une résolution pacifique et consensuelle de la crise. Toutefois, elle s'est rendue compte que le Président Tandja ne renoncerait pas à ses projets, car il était convaincu qu'il agissait dans le respect de la Constitution du pays et conformément aux attentes du peuple concernant l'achèvement des grands projets de développement qu'il avait initiés. Malgré une forte opposition dans le pays, le référendum a été organisé le 4 août et la population s'est prononcée en faveur des propositions du Président.

36. Mon Représentant spécial a également participé à la Réunion extraordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO le 24 août et au sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement le 17 octobre, lesquels avaient pour objectif commun d'évaluer la situation au Niger. La réunion du 24 août s'est déclarée vivement préoccupée par la violation de la Constitution du Niger et du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance et elle a décidé d'envoyer une délégation ministérielle à Niamey pour promouvoir le dialogue et le consensus entre toutes les parties nigériennes concernées. Après avoir examiné les perspectives relatives à la tenue d'élections législatives le 20 octobre, le sommet du 17 octobre a décidé i) d'imposer, avec effet immédiat, certaines des sanctions prévues par le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance; ii) de prier le Président et son gouvernement de suspendre indéfiniment la tenue des élections législatives; iii) d'envoyer une mission de haut niveau à Niamey pour faciliter la reprise du dialogue entre les parties prenantes; iv) d'appliquer pleinement les sanctions prévues par le protocole susmentionné au cas où le Président Tandja ne respecterait pas les décisions visées plus haut; et v) de nommer le général (à la retraite) Abdulsalami Abubakar Médiateur de la CEDEAO pour le Niger. À l'issue de consultations entre le BNUAO et la CEDEAO sur la manière de soutenir utilement les efforts actuellement déployés par le médiateur, il a été décidé que le BNUAO prêterait son concours à l'équipe de médiation.

### **Togo**

37. Pendant la période considérée, le BNUAO a suivi de près l'évolution de la situation au Togo, y compris les préparatifs de l'élection présidentielle de février 2010 et les recommandations de l'atelier sur le rôle du secteur de la sécurité dans les processus électoraux organisé à Lomé le 12 mai, en consultation étroite avec le Président Compaoré en sa qualité de Médiateur pour le Togo, la CEDEAO, les parties prenantes togolaises et l'équipe de pays des Nations Unies.

38. Du 7 au 15 septembre, l'ONU a envoyé à Lomé une mission d'évaluation des besoins électoraux pour apprécier le climat pré-électoral et formuler des recommandations sur la fourniture d'une aide éventuelle de l'ONU à l'organisation de l'élection présidentielle. Parallèlement à cette mission, mon Représentant spécial s'est rendu à Lomé les 15 et 16 septembre pour tenir des consultations avec le Président Faure Gnassingbé, le Premier Ministre Gilbert Houngbo et les chefs des partis d'opposition sur la situation politique au Togo, en particulier la crise survenue à la suite de la nomination du président de la Commission électorale nationale indépendante. Il a encouragé les parties togolaises, y compris le Président, à opter pour une solution consensuelle s'agissant de cette nomination. La question a par la suite été résolue, avec l'aide du Président Compaoré, et un président a été désigné par consensus le 14 octobre.

39. Lors des discussions avec le Médiateur à Ouagadougou le 24 novembre, mon Représentant spécial a appelé son attention sur la persistance des tensions politiques, notamment les dernières menaces proférées par l'opposition qui a déclaré qu'elle boycotterait l'élection si un système de scrutin à deux tours n'était pas mis en place pour remplacer le dispositif actuel à un seul tour. Il a également soulevé d'autres questions en instance, y compris la révision de la liste électorale, la méthode choisie pour sécuriser les bulletins de vote et l'accès aux médias publics. Le Médiateur a décidé de convoquer prochainement des consultations avec les parties togolaises, à Ouagadougou, pour examiner toutes les questions en instance et

désigner un représentant spécial qui serait basé en permanence à Lomé pour suivre la situation et garantir le bon déroulement du processus électoral. Entre-temps, le BNUAO a tenu des consultations avec la CEDEAO et l'équipe de pays des Nations Unies sur la création d'un dispositif local de médiation pour contribuer à apaiser les tensions et instaurer la confiance entre les parties prenantes togolaises pendant le processus électoral.

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

40. Compte tenu de l'importance que les membres du Conseil de sécurité ont accordée à cette question lors de leurs consultations du 10 juillet sur le BNUAO, celui-ci s'est inspiré de l'initiative qu'il avait lancée en 2008 afin que la CEDEAO initie de larges consultations régionales sur la sécurité et les élections en Afrique de l'Ouest. Pour donner suite à l'atelier qu'elle a organisé à Conakry en novembre 2008 sur le rôle du secteur de la sécurité dans les processus électoraux en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a publié le 15 juillet un document assorti de recommandations sur les moyens d'améliorer la sécurité pendant les processus électoraux en Afrique de l'Ouest, lequel a été largement diffusé auprès des États membres de l'Union africaine, de la CEDEAO et autres États d'Afrique de l'Ouest ainsi que des organisations internationales et de la société civile.

41. Au cours de la période à l'examen, la CEDEAO a également mis au point une stratégie interne dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité pour 2010, en consultation étroite avec la CEDEAO, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Cette stratégie double vise à soutenir les activités des parties concernées de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest (missions de paix et organismes), et les efforts des organisations sous-régionales, essentiellement la CEDEAO, tout en garantissant leur cohérence avec la vision de l'Union africaine pour le continent. Le 20 octobre à Abuja, la CEDEAO et le BNUAO ont exploré ensemble comment ce dernier pourrait compléter les efforts déployés par la première dans ce domaine, notamment en renforçant les capacités des institutions sous-régionales et régionales. Le BNUAO appuie les efforts déployés par la Commission des affaires politiques, paix et sécurité de la CEDEAO pour mettre en place un cadre sous-régional cohérent pour la réforme du secteur de la sécurité, lequel déboucherait sur l'adoption, par les États Membres, d'un plan d'action sous-régional et de stratégies nationales pour la réforme de ce secteur. À cet égard, du 9 au 11 novembre, à Abuja, le BNUAO a participé aux débats organisés par un comité de la CEDEAO composé d'experts indépendants d'Afrique de l'Ouest sur la réforme du secteur de la sécurité portant sur la définition préliminaire d'un cadre conceptuel et d'un plan d'action sous-régionaux. Cette réunion sera suivie d'un atelier commun CEDEAO-BNUAO avec la participation de professionnels du terrain pour analyser et compléter le cadre et le plan d'action mis au point par ces experts. La série de documents issue de cet atelier devrait être disponible dans le courant du premier trimestre de 2010 et servira de point de départ des débats entre les experts gouvernementaux des États Membres de la CEDEAO. Par conséquent, le processus politique ouest-africain pour l'adoption d'un cadre et d'un plan d'action sous-régionaux de gestion du secteur de la sécurité bénéficiera dès le départ de compétences globales et concrètes.

42. En prélude aux efforts faits en vue de réformer le secteur de la sécurité en Guinée, et afin de promouvoir le renforcement de la confiance pendant la période de

négociation et de transition, le BNUAO et la Commission des affaires politiques, paix et sécurité de la CEDEAO ont tenu des consultations pour déterminer le meilleur moyen d'inclure les questions relatives au secteur de la sécurité dans le processus de facilitation afin de résoudre la crise politique dans le pays. Dans le cadre de cette coopération conjointe, dans une lettre datée du 23 novembre adressée à mon Représentant spécial, la CEDEAO a demandé au BNUAO de lui fournir une aide pour mener à bien sa mission de réforme du secteur de la sécurité en Guinée. Le BNUAO travaille actuellement sur le cadre et les modalités de la fourniture de cet appui.

## **D. Questions transfrontières**

### **Trafic de drogues et criminalité organisée**

43. Pendant la période considérée, les acteurs internationaux et le BNUAO ont déployé des efforts considérables pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011 visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Dans le contexte de ce plan, l'Initiative interinstitutions des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), BNUAO/Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL), a été lancée à New York le 8 juillet lors d'une session présidée par la CEDEAO. L'un des principaux éléments de cette initiative concerne la mise en place de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans quatre pays pilotes où l'ONU est présente au titre du maintien ou de la consolidation de la paix (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone), sous les auspices d'instances nationales. Les cellules exploiteraient les outils de communication et d'information disponibles dans les bureaux centraux nationaux existants et seraient composées d'agents nationaux habilités et de conseillers externes chargés de mener des enquêtes complexes et multijuridictionnelles. Le BNUAO joue un rôle moteur dans cette initiative, en mobilisant un appui politique à tous les niveaux, contrôlant et encadrant le projet pour le compte du système des Nations Unies et veillant à ce qu'il s'intègre dans le cadre plus large du Plan d'action de la CEDEAO et d'autres stratégies sous-régionales de prévention des conflits, de bonne gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité.

44. La phase d'assistance préparatoire pour les cellules de lutte contre la criminalité transnationale a démarré avec deux missions conjointes d'évaluation, une en Sierra Leone (du 16 au 20 novembre) et l'autre au Liberia (du 30 novembre au 4 décembre), auxquelles le BNUAO a participé. La mission d'évaluation en Sierra Leone, après avoir consulté les principaux acteurs, notamment le Vice-Président, a conclu que les autorités nationales avaient commencé à prendre des mesures grâce à un appui international pour instaurer un cadre juridique plus solide, et qu'elles faisaient des progrès importants étant donné qu'elles avaient déjà mis en place une force interinstitutions opérationnelle, l'Équipe spéciale commune de lutte contre la drogue. La mission d'évaluation au Liberia a permis de déterminer que le faible niveau de mise en œuvre était imputable à une méconnaissance du plan d'action régional de la CEDEAO par les organismes nationaux.

45. Le BNUOA a continué de coopérer étroitement avec le bureau régional de l'UNODC à Dakar, y compris en contribuant à plusieurs manifestations visant à promouvoir l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coast Initiative), y compris la neuvième réunion semestrielle des attachés de liaison organisée par l'UNODC le 7 octobre à Dakar pour analyser les nouvelles tendances du trafic de drogue sous-régional et les efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés pour y faire face. L'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest a été expliquée aux participants des services de répression internationaux. La CEDEAO a coopéré avec le BNUOA en améliorant la communication avec les autorités politiques afin de lutter efficacement contre le problème de plus en plus grave du trafic de drogue en Guinée, y compris plusieurs saisies récentes de grandes quantités de précurseurs chimiques.

46. Le Bureau a tiré parti de consultations avec la CEDEAO et de manifestations telles que le séminaire sur le « trafic transnational et l'instabilité politique en Afrique » organisé par la CEDEAO et la Coalition pour un dialogue sur l'Afrique à Abuja les 22 et 23 octobre, pour explorer de nouvelles approches de la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé dans la sous-région, y compris une proposition de création d'un groupe de contact international sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest. Le séminaire d'octobre a permis de formuler des propositions concrètes de mesures politiques et mécanismes pour coordonner l'action internationale. Le BNUOA a également contribué à un atelier régional sur la « lutte contre le trafic de narcotiques en Afrique de l'Ouest », organisé à Dakar du 9 au 12 novembre et par le Centre africain d'études stratégiques et le Gouvernement sénégalais. La réunion, à laquelle ont participé tous les États d'Afrique de l'Ouest (à l'exception de la Guinée et du Niger), les États-Unis et plusieurs pays de l'Union européenne, ainsi que des organisations régionales et internationales, avait pour but de promouvoir le plan d'action régional de la CEDEAO et plusieurs moyens de le soutenir.

47. Le 3 décembre, la Commission de la CEDEAO a convoqué une table ronde de donateurs à Vienne, accueillie par le Gouvernement autrichien et organisée par l'UNODC en partenariat avec le BNUOA, en vue de mobiliser un appui international à la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO. Lors de la table ronde, un appui et des fonds ont été annoncés, y compris 15 millions d'euros par la Commission européenne. À cette occasion, la coopération entre les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest a été saluée.

### **Changement climatique**

48. Étant donné que depuis mon dernier rapport, la menace que représente le changement climatique pour la sécurité humaine s'est aggravée, les 15 et 16 septembre, le BNUOA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé conjointement à Lomé une conférence régionale sur le changement climatique et les défis à relever dans ce domaine en Afrique de l'Ouest à Lomé, en partenariat avec le Gouvernement togolais et en consultation étroite avec la CEDEAO. La conférence a réuni des experts régionaux et internationaux des droits de l'homme, des questions humanitaires et de la prévention des conflits, qui ont échangé des points de vue sur les incidences du changement climatique pour la sécurité humaine et la stabilité des États en Afrique de l'Ouest, et qui ont adopté un projet de déclaration sur le changement climatique à

sa clôture. Le document souligne la nécessité de tenir compte des impacts du changement climatique sur les populations locales, en particulier les plus vulnérables.

## **E. Droits de l'homme et parité entre les sexes**

49. Le Bureau a continué de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme ainsi qu'à l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), et de son partenariat avec la CEDEAO, le BNUAO a aidé la CEDEAO à lancer et à mettre en place un réseau sur la paix et la sécurité pour les femmes dans la région de la CEDEAO lors d'un atelier qui s'est tenu du 26 au 28 juillet à Abidjan. Ce réseau comprend des organisations de la société civile et autres réseaux actifs en Afrique de l'Ouest. Le Bureau a également continué de contribuer aux activités du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, composé de la CEDEAO, d'organismes des Nations Unies, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de plusieurs organisations internationales, régionales et nationales de la société civile. Le BNUAO a présidé les réunions mensuelles du groupe.

50. Du 14 au 19 septembre, le BNUAO a organisé conjointement un atelier de formation organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la surveillance des droits de l'homme à l'intention de 30 fonctionnaires des Nations Unies travaillant dans des pays francophones d'Afrique. Le Bureau a participé à la réunion biannuelle des chefs d'entités des Nations Unies chargées des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest du 23 au 25 septembre, au cours de laquelle un cadre commun a été adopté pour une prise en compte systématique des droits de l'homme dans les processus électoraux en Afrique de l'Ouest. Les participants ont également approuvé un document d'orientation sur la lutte contre l'impunité par l'administration de la justice, conformément aux normes et principes convenus au plan international.

51. Du 19 au 21 octobre, le BNUAO a convoqué une réunion d'experts de haut niveau sur les crises politiques et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, laquelle a rassemblé 40 participants choisis parmi les principaux défenseurs et spécialistes des droits de l'homme, et au sein de l'Organisation des Nations Unies. La réunion a essentiellement porté sur la situation en Guinée et au Niger, et a établi un ensemble d'analyses et de recommandations à l'intention d'acteurs en mesure de contribuer à la paix et à la sécurité dans ces pays, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest en général. Depuis juillet, le BNUAO a mis en place un mécanisme consultatif sur les droits de l'homme en Guinée et au Niger. Ce mécanisme comprend des conseillers du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et des droits de l'homme en Guinée et au Niger et permet un échange régulier d'informations et d'analyses ainsi que des activités conjointes, le cas échéant.

52. Le 26 novembre, conjointement avec UNIFEM et l'équipe des directeurs régionaux, le BNUAO a organisé le lancement au niveau régional de ma campagne pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes (2008-2015). Des représentants des États d'Afrique de l'Ouest et des organisations de la société civile ainsi que des hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies ont participé à cet événement. Dans le cadre de la poursuite de leur coopération, du 1<sup>er</sup> au

5 décembre, le BNUAO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé une session de formation conjointe sur une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme à l'intention des représentants des équipes de pays de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Celle-ci était soutenue par l'École des cadres du système des Nations Unies et l'équipe des directeurs régionaux. Les 6 et 7 décembre, le BNUAO a convoqué une réunion de travail avec des spécialistes hors classe des questions politiques, de gouvernance, humanitaires, des droits de l'homme et d'égalité des sexes des missions de paix, des bureaux régionaux et des équipes de pays de l'ONU en Afrique de l'Ouest. La réunion avait pour objectif d'intensifier l'échange d'informations et d'identifier des domaines concrets pour d'éventuelles actions communes en 2010 afin de renforcer les capacités du système des Nations Unies à contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Elle a notamment porté sur la crise en Guinée et d'autres questions intersectorielles et sous-régionales. Les participants ont décidé de faire régulièrement le point de la situation.

## **F. Commission mixte Cameroun-Nigéria**

53. Le BNUAO continue d'apporter un appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et au Comité de suivi créé par l'Accord de Greentree dans l'application de leurs mandats respectifs. Lors de sa vingt-cinquième session tenue à Yaoundé les 8 et 9 octobre, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a examiné essentiellement le contrat relatif à l'emplacement des premières bornes permanentes pour délimiter la frontière, dont la mise en place a commencé mi-novembre. Une cérémonie pour célébrer la pose des premières bornes a été organisée le 14 décembre à Banki et à Amshide. Près de 230 bornes sur un tracé de 300 kilomètres devraient être posées d'ici à fin janvier 2010. Entre-temps, l'équipe technique conjointe de géomètres a repris ses études de terrain le 12 novembre et elle devrait couvrir un tronçon supplémentaire de 230 kilomètres avant fin 2009. Le Cameroun et le Nigéria se sont jusqu'à présent mis d'accord sur un tracé couvrant 1 192 kilomètres sur les 1 950 que compte la frontière terrestre. Pour ce qui est de la frontière maritime, même si la démarcation est achevée, le Cameroun et le Nigéria travaillent sur un accord-cadre de coopération transfrontière.

54. Le Comité de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de Greentree signé le 12 juin 2006 a tenu sa douzième réunion les 22 et 23 octobre à Genève, sous la présidence de mon Représentant spécial. La réunion a examiné le rapport des observateurs de l'ONU établi à l'issue de la visite qu'ils ont effectuée le 15 octobre dans la « zone » de Bakassi et analysé la coopération entre les parties dans le domaine de la sécurité. Le Cameroun et le Nigéria ont réaffirmé leur volonté d'aborder les questions liées au respect de la loi et soulevées par la population locale, y compris la nécessité d'organiser des campagnes d'information pour améliorer la sensibilisation du public aux lois et réglementations camerounaises.

## **IV. Observations et recommandations**

55. La résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement et des pratiques non démocratiques en Afrique de l'Ouest constitue une menace potentielle pour la paix et la stabilité sous-régionales. Pour donner suite à la recommandation

formulée dans mon précédent rapport tendant au renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention et compte tenu des difficultés liées au rétablissement de l'ordre constitutionnel, le BNUAO envisage d'entreprendre, en collaboration étroite avec la CEDEAO et l'Union africaine, une analyse détaillée des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest, en insistant sur la nécessité d'actualiser les normes et outils régionaux de bonne gouvernance pour améliorer la prévention. Le BNUAO jouera un rôle actif en mobilisant un appui au maintien de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit et en mettant en avant leur importance. Mon Représentant spécial continuera d'user de ses bons offices pour faciliter l'action concertée s'agissant de ces questions et d'autres qui constituent des facteurs d'instabilité en Afrique de l'Ouest.

56. En Guinée, mon Représentant spécial et le BNUAO continueront d'apporter un soutien au processus de médiation en vue de parvenir à une solution acceptable par les deux parties, qui servira la cause de la démocratie, de la paix et de la stabilité en Guinée et qui aura l'appui de la communauté internationale. Ce soutien est d'autant plus crucial que l'effondrement de l'ordre public en Guinée pourrait avoir de graves répercussions sur d'autres pays de la région du fleuve Mano qui se relèvent de conflits et de troubles internes récents. Le rapport de la Commission d'enquête internationale indique clairement que la communauté internationale ne saurait tolérer l'impunité en matière de violation grave des droits de l'homme. Outre la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 28 octobre 2008 (S/PRST/2009/27), dans laquelle il a condamné la violence et les violations des droits de l'homme en Guinée et réitéré la nécessité de lutter contre l'impunité et de traduire les coupables en justice, il est essentiel d'appliquer sans tarder les recommandations figurant dans le rapport, ce qui permettrait également de faire progresser la réconciliation nationale et la transition pacifique vers la démocratie.

57. Les récents événements en Guinée suite à la tentative d'assassinat contre le capitaine Camara et la réaction consécutive des forces de sécurité montrent bien la fragilité de la situation. Mon Représentant spécial a tenu des consultations avec le Gouvernement guinéen, les forces vives et d'autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux afin de prévenir toute nouvelle détérioration de la situation, notamment en exhortant le Gouvernement à faire en sorte que les forces de sécurité fassent preuve de retenue et en encourageant les parties guinéennes à coopérer avec le processus de médiation, conformément à la position adoptée par la communauté internationale.

58. Entre-temps, des mesures sont prises pour renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à suivre la situation en Guinée, y compris par le déploiement d'un conseiller politique principal à Conakry, dans le cadre d'un dispositif d'appui au processus de médiation financé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le BNUAO a également commencé à mettre en place une équipe spéciale conjointe des Nations Unies chargée de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD pour aider à la planification de la réforme du secteur de la sécurité par la CEDEAO. J'invite instamment les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité à coordonner leurs approches respectives avec l'initiative soutenue par la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais également insister sur la nécessité urgente d'assurer le financement des activités de préparation aux situations d'urgences humanitaires et

des mesures de prévention par des contributions ponctuelles de la communauté des donateurs et autres mécanismes de financement.

59. Au cours des six prochains mois, le BNUAO s'emploiera à améliorer les processus électoraux dans la sous-région conformément à son mandat qui consiste à promouvoir les pratiques de bonne gouvernance et les mesures propres à renforcer la confiance. En s'appuyant sur les recommandations de l'atelier régional sur la sécurité et les élections organisé à Conakry en novembre 2008, le BNUAO encouragera et appuiera les initiatives visant à instaurer les conditions nécessaires à des élections libres, régulières et pacifiques. Il continuera également de soutenir les efforts de médiation au Togo, notamment pour ce qui est d'aider à résoudre les problèmes litigieux et les questions électorales qui subsistent.

60. Pour ce qui est du trafic de drogue et de la criminalité organisée transfrontière, le BNUAO contribuera toujours à la mise en œuvre effective du plan d'action régional de la CEDEAO et de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Comme souligné dans mon précédent rapport, il est nécessaire de doter le BNUAO d'une force de police pour qu'il puisse s'acquitter de son rôle de soutien à l'Initiative. Dans sa déclaration du 10 juillet (S/PRST/2009/20), le Président du Conseil de sécurité s'est félicité de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et a pris acte de la proposition de renforcer les capacités du BNUAO afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de son rôle de suivi et de coordination du projet. C'est pourquoi j'envisage de solliciter l'accord du Conseil de sécurité pour déployer temporairement au sein du BNUAO un officier de la police civile de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et un autre de la MINUL pour une période de trois mois, afin d'aider le BNUAO à mettre en place un mécanisme de coordination pour toutes les activités relatives à l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Même si cette initiative est à l'origine liée à des capacités opérationnelles existantes, à savoir les missions de l'Organisation des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, il importe que d'autres États fragiles de la sous-région, notamment la Guinée, soient intégrés dans le projet pour le long terme.

61. Le BNUAO continuera de mettre à profit les efforts actuellement faits en matière de régionalisation des stratégies de réforme du secteur de la sécurité et de s'intéresser essentiellement aux pays en crise, notamment la Guinée. À cet égard, le BNUAO renforcera son appui à la CEDEAO pour la mise en place d'une police sous-régionale dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, en consultation avec les partenaires de l'Organisation des Nations Unies et autres acteurs sous-régionaux. Pour accroître les synergies au sein de l'Organisation des Nations Unies, le BNUAO prévoit également de convoquer des experts de la réforme du secteur de la sécurité des missions de paix et des institutions spécialisées en Afrique de l'Ouest à Dakar, début 2010, pour créer une instance sous-régionale d'experts de la réforme du secteur de la sécurité afin d'améliorer la coordination. Étant donné que le rôle du BNUAO dans la réforme du secteur de la sécurité et les questions connexes prend de l'ampleur, des compétences supplémentaires sont nécessaires. Outre les compétences militaires déjà disponibles, la création d'une force de police au sein du BNUAO lui permettrait également de s'acquitter de son mandat dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

62. Les questions de parité entre les sexes, y compris le suivi de ma campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ainsi que le respect des droits de l'homme doivent demeurer une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Le

BNUAO poursuivra ses activités de suivi et d'évaluation préventive des droits de l'homme et de la femme dans les situations de crises politiques. Dans ce contexte, le Bureau intensifiera sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'autres organismes de défense des droits de l'homme présents en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les organisations de la société civile.

63. Dans le cadre de ses initiatives de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest pour harmoniser l'approche sous-régionale de la paix et de la sécurité, le BNUAO s'efforcera de resserrer les liens réguliers et systématiques entre les activités de l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes des Nations Unies déjà présents. Le Bureau continuera de faciliter la coopération intermissions et interinstitutions entre les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et de tenir des consultations régulières avec les chefs des organismes sous-régionaux de l'ONU pour élaborer des stratégies communes.

64. Au cours des six prochains mois, le BNUAO continuera d'appuyer les efforts déployés par mon Représentant spécial en sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria ainsi que du Comité de suivi créé par l'Accord de Greentree de juin 2006. Le BNUAO aidera notamment la Commission mixte Cameroun-Nigéria à achever ses études sur le terrain et à superviser les emplacements d'abornement le long du tracé de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Il soutiendra également les mesures prises par mon Représentant spécial pour promouvoir la confiance entre les parties pendant la période transitoire de cinq ans applicable à la « zone » de la péninsule de Bakassi qui a été transférée au Cameroun le 14 août 2008 afin d'atténuer les tensions résultant d'incidents touchant à la sécurité qui se produisent régulièrement dans la région.

65. En conclusion, je voudrais remercier les Gouvernements des États d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO et l'Union africaine, ainsi que les autres institutions sous-régionales et régionales pour leur soutien. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance aux organismes du système des Nations Unies présents dans la sous-région, y compris les chefs des missions de paix de l'Organisation des Nations Unies, les chefs des bureaux régionaux et des équipes de pays de l'ONU, ainsi que les autres partenaires sous-régionaux et internationaux pour leur coopération avec le BNUAO. En dernier lieu, je voudrais remercier mon Représentant spécial, Said Djinnit, ainsi que le personnel du BNUAO et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour leur contribution aux efforts faits pour promouvoir une paix et une sécurité durables dans la sous-région.

---